

■ **ANYLINE SA**, à Genève, exploiter un centre d'appel, etc (FOSC du 17.02.2003, p. 7). La société est dissoute par suite de faillite prononcée par jugement du Tribunal de première instance du 25.03.2003. Par conséquent sa raison sociale devient: **ANYLINE SA, EN LIQUIDATION**.
Journal no 5574 du 16.05.2003
(01001984 / CH-660.0.769.001-9)